

## Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section Organismes Sociaux

## INFORMATION

## LA CFDT SIGNE LA CLASSIFICATION FO ET CGT VONT FAIRE VALOIR LEUR DROIT D'OPPOSITION

La Fédération CFDT a signé, hier après-midi, le protocole relatif à la classification. Ce n'est pas une surprise, toutefois il faut noter que même à la CFDT, cette classification a du mal à passer. En effet, elle n'a recueilli que 60 % d'approbation dans les rangs de la CFDT.

Le Directeur de l'UCANSS, pour sa part, n'a même pas attendu que l'encre soit sèche pour adresser le protocole signé aux Fédérations FO et CGT. La séance de signature a eu lieu à 13h30 et le mail est parti à 14h45! Du jamais vu.

Cet empressement inhabituel est étonnant, à moins que le Directeur de l'UCANSS pense, en agissant ainsi, prendre de cours les Fédérations qui n'ont que 8 jours pour faire valoir leur droit d'opposition. En effet, avec les ordonnances gouvernementales prises dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire les délais pour faire opposition sont passés de 15 jours à 8 jours.

En tout état de cause nous sommes prêts. Conformément à la motion unanime adoptée par la Commission exécutive de la Section Fédérale, la FEC-FO fera valoir son droit d'opposition. La CGT nous a indiqué qu'elle allait faire de même.

Cette classification ne s'appliquera donc pas. Pour autant, le combat se poursuivra car les 80 millions d'euros prévus pour mettre en place cette classification existent toujours et ils doivent revenir au personnel.

Un communiqué sera publié dans les prochains jours. (Paris le 9 décembre 2020)

## **Dernière minute**

. FO a signé le 8 décembre 2020 le protocole d'accord permettant aux salariés du secteur sanitaire des UGECAM de bénéficier de la mesure salariale de 183 € net par mois issue du Ségur de la Santé.

FO ne considère pas pour autant que cet accord soit pour solde de tout compte. Les « exclus du Secteur médicosocial » doivent pouvoir bénéficier de la même mesure que les salariés du secteur sanitaire car comme l'a affirmé la Commission Exécutive de Section Fédérale FO : « tous les agents des établissements sanitaires et médicosociaux doivent être concernés car tous rendent le même service aux Assurés avec le même engagement ». C'est pourquoi FO est aux côtés des salariés du médico-social et soutient tous les mouvements de grève qui se multiplient actuellement dans les UGECAM et plus largement dans tous les établissements du public et du privé.